



Foix,
le 4 Juin 2024

PLUi de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes Notes complémentaire du CAUE - Préservation des arbres

Contexte

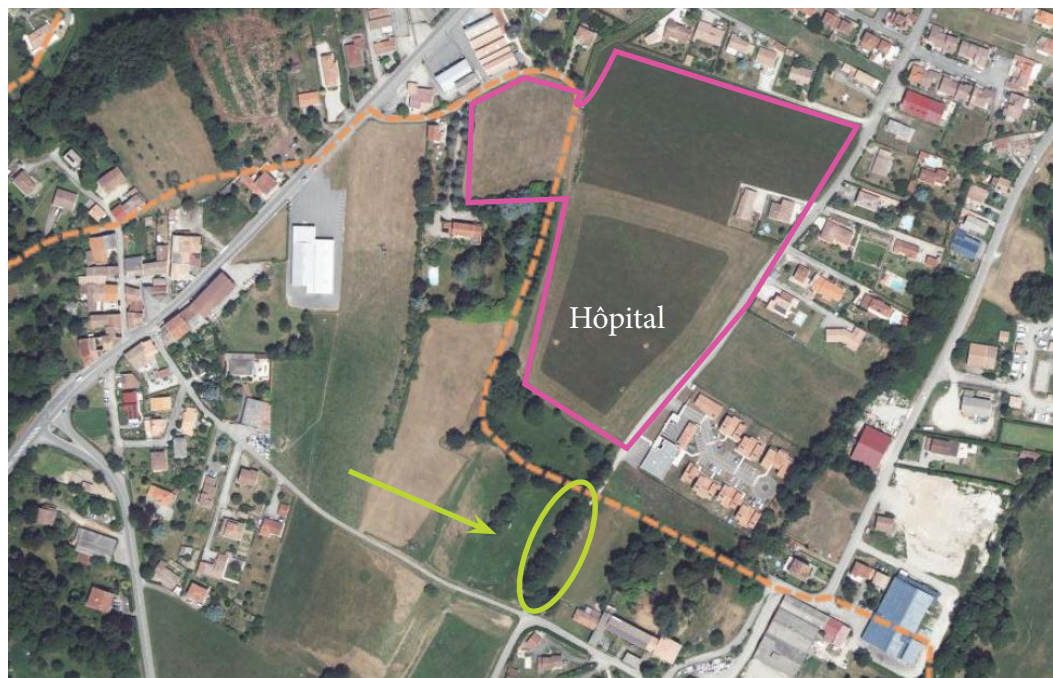
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes (CCPO) a arrêté son PLU Intercommunal le 10 avril 2024 et sollicite pour avis les Personnes Publiques Associées (PPA).

Le CAUE avait émis un avis préalablement à l'arrêt du document, en date du 5 février dernier. La plupart des remarques portaient sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère des OAP, préconisant de poursuivre la réflexion sur ces sujets après arrêt, en toile de fond, dans la perspective d'une amélioration continue des prescriptions d'urbanisme.

Avis du CAUE

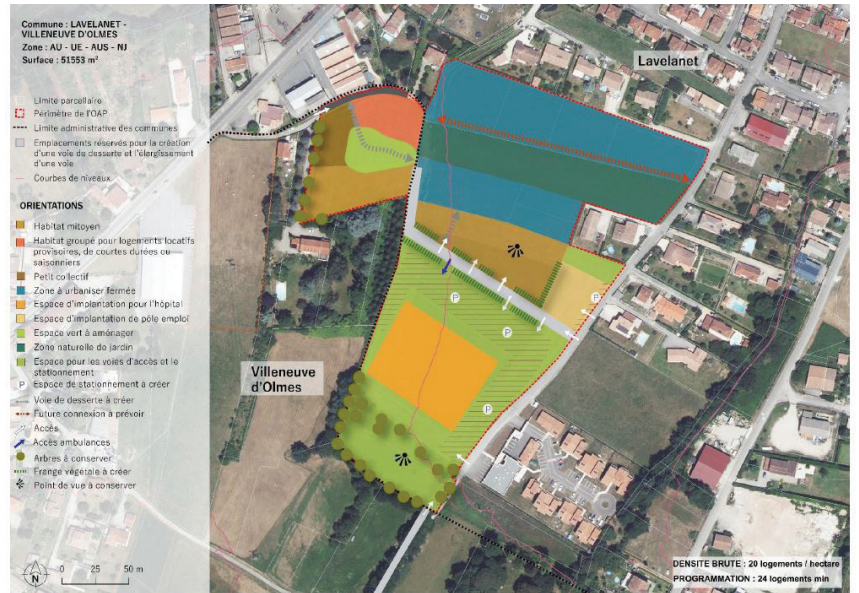
Des remarques subsidiaires pourraient être formulées concernant certains éléments du PLUI arrêté afin d'affiner la qualité du document.

Nous avons choisi de nous concentrer sur un élément qui nous semble un point important : la préservation des arbres longeant l'allée d'accès à l'Hôpital en construction sur la commune de Lavelanet. La considération de cet alignement constitue, en sus, un prétexte pour aborder la préservation des arbres dits «ordinaires», autant que possible, sur l'ensemble du territoire.



La zone est couverte par une OAP intercommunale (OAP45) orientant l'aménagement cohérent du secteur pour accueillir un hôpital (en cours de construction) et des quartiers d'habitations. Lors de réunions de travail avec les élus concernés (fin 2023), il avait été évoqué l'intérêt d'intégrer à cette OAP des préconisations concernant le traitement des voiries (déplacements doux, entre autres) et la préservation des arbres bordant l'accès Sud (Rue Napoléon Peyrat). Or, aucun élément à ce propos n'est abordé ni dans le texte, ni dans le schéma d'orientations.

Extrait de
l'OAP N°45 :
LAVELANET –
VILLENEUVE
D'OLMES –
LOGEMENT',
PLUI CCPO
à l'arrêt, avril
2024.



Cette allée est plantée d'arbres (chênes et frênes) assez anciens, marqueurs de l'histoire du quartier, et garantissant un abri pour la biodiversité, ainsi qu'ombrage et fraîcheur aux habitants et usagers.



Photographies de l'alignement arboré, juin 2024.

26 bis Avenue du stade
BP 60023 - 09001 Foix Cedex

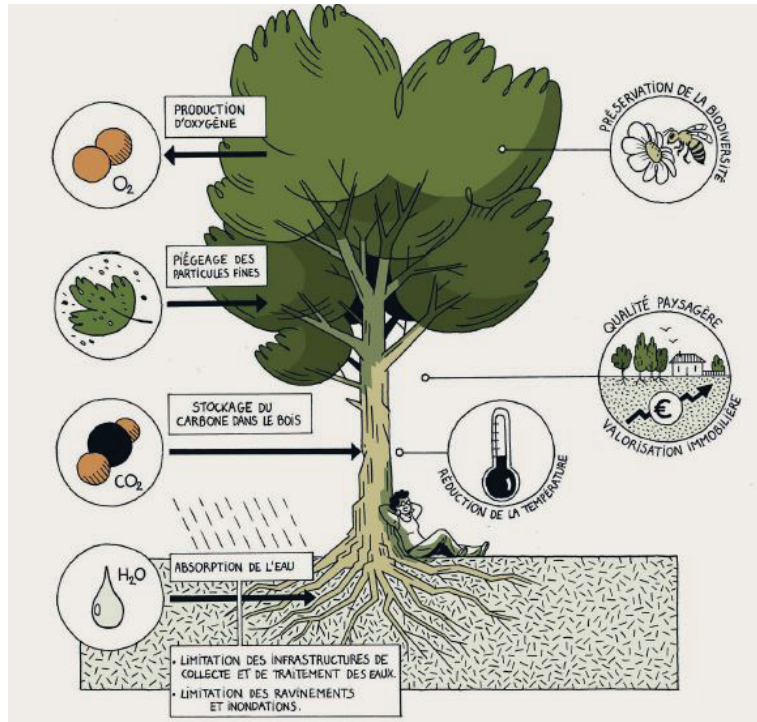
Tél. : 05 34 09 78 30
caue.ariège@orange.fr

Est-il nécessaire, au regard des préoccupations sociétales actuelles autour du réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement, de rappeler la nécessité de sauvegarder la végétation autant que possible?

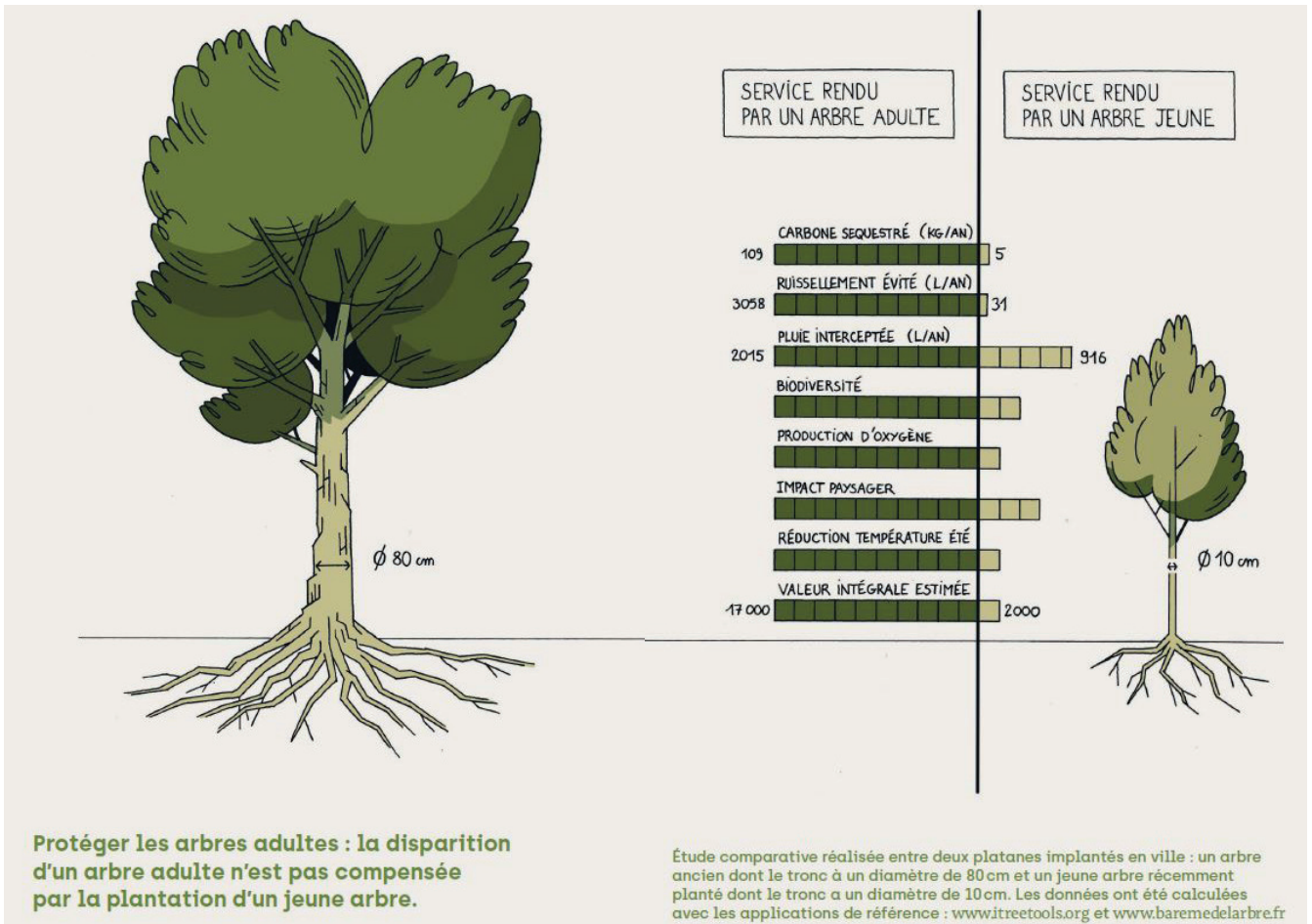
Cette allée est aujourd'hui délimitée au sein du PLUI en emplacement réservé (n°28) pour «élargissement de la voie».

Nous sommes conscients de la nécessité d'aménager une voie «dégagée» pour faciliter la rapidité d'accès de certains véhicules d'urgence; néanmoins, il nous semble pertinent de prévoir des études techniques afin de réfléchir à des alternatives permettant la sauvegarde de ces arbres.

Vous savez déjà que les arbres sont indispensables :



Pour rappel, un arbre nouvellement planté n'apporte pas les mêmes bénéfices qu'un arbre ancien, sans compter la consommation d'eau nécessaire à sa croissance.



Enfin, voici un arbre planté à Belesta en 1989 (il y a donc 35 ans) :



Conclusion

Le CAUE porte votre attention sur l'alignement d'arbres situé sur la commune de Villeneuve d'Olmes, qui mériterait d'être considéré dans un futur projet d'aménagement de voirie permettant l'accès à l'hôpital de Lavelanet. Leur sauvegarde pourra être inscrite dans l'OAP.

Vous trouverez, joint à ce dossier, la brochure «Plaidoyer pour une loi Arbres hors forêt».

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou accompagnement à ce propos.